

Image not found or type unknown



quel est le delai requis pour repasser le code de la route

Par **moriceau**, le **24/02/2010** à **14:53**

bonjour, je souhaite connaitre dans quel délai je dois repasser le code de la route après la suspension de mon permis de conduire, je vous remercie par avance de votre réponse et vous prie de croire, Maître à l'assurance de ma considération distinguée.

Par **razor2**, le **24/02/2010** à **15:11**

Bonjour, après une "suspension" de son permis de conduire, on ne repasse pas le code de la route...Vous avez du avoir une "annulation" ou une "invalidation" de votre permis, ce qui n'est pas pareil...